

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 juillet 2025 à 20h

Réunion à la Mairie.

Convocation en date du 24 juin 2025.

Président de séance	M. Laurent SAUVIN	
Secrétaire de séance	Mme Lucienne SENEILLON	
Absents excusés	M. Gilles CAILLOZ donne pouvoir à Lucienne SENEILLON Mme Lucie GUERGEN	
Membres présents	M. Jean-Michel BELIN M. Frédéric DUDORET M. Philippe TRIMAILLE Mme Françoise KARJAVY	M. Bruno MILLOT M. Joël POUSSIÈRE M. Laurent SAUVIN Mme Lucienne SENEILLON

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 avril 2025
2. Convention A.G.F. (Abeilles Guêpes Frelons – Emagny)
3. Représentativité au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val Marnaysien (CCVM) après les élections municipales de 2026
4. Subvention Association CPEPSC (Régularisation 2024)
5. Remboursement frais engagé Monsieur SAUVIN L. (carburant)
6. Proposition animation CPIE sur biodiversité

Informations et questions diverses

- Rapport activité SIED 70
- Recensement population 2026
- Retour sur visite jury VVF (Villes et Villages Fleuris)
- Atlas Biodiversité Communale
- Réflexion sur PLU

Rajout à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande l'ajout du sujet suivant :

7. Vente d'un lot de bois (bois de la cure)
8. Vente d'un lot de bois (bois du Clos)

Le conseil municipal approuve le rajout du sujet.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 avril 2025

DCM 2025-14

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du 2 avril 2025

2. Convention A.G.F. (Abeilles Guêpes Frelons – Emagny)

DCM 2025-15

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de combattre le frelon asiatique, qui représente un danger pour le monde agricole et pour l'humain.

Après exposé de l'entreprise A G Frelons, Monsieur le Maire soumet au vote la signature de convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention avec l'entreprise AGF.
- **PRENDRE EN CHARGE** le coût total à hauteur de 88€ TTC l'intervention, à l'exception des cas particuliers pour lesquels un devis sera réalisé par l'entreprise.
- **AUTORISE** le maire à signer toutes les démarches afférentes au dossier.

Vote : POUR : 9 – ABSTENTION : 0 – CONTRE : 0

3. Représentativité au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val Marnaysien (CCVM) après les élections municipales de 2026

DCM 2025-16

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre doivent être recomposés l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

Dès lors, au vu des prochaines élections municipales de mars 2026, le préfet doit prendre au tard le 31 octobre 2025 un arrêté fixant la composition du conseil communautaire (nombre de sièges et répartition) pour une prise d'effet à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux.

La répartition des sièges peut être celle de droit commun ou celle définie par un accord local.

L'accord local doit être approuvé par délibération des conseils municipaux avant le 31 août 2025, selon les conditions de majorité décrites à l'article L.52116-1 du CGCT, à savoir la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI, ou les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette même population totale.

Par délibération n°2025/41 en date du 26 mai 2025, le conseil communautaire de la CCVM a décidé, à la majorité (43 pour, 2 contre et 2 abstentions) des membres votants :

D'opter pour une répartition des sièges avec 57 délégués communautaires dans le cadre d'un accord local à savoir : maintenir la répartition des sièges définie à l'origine avec 5 délégués communautaires titulaires pour Marnay, 2 délégués communautaires titulaires pour les communes de plus de 500 habitants et 1 délégué communautaire titulaire (et un suppléant) pour les autres communes après les élections municipales de 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE, à la Majorité par 8 voix POUR, 1 ABSTENTION d'approuver** la représentativité au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val Marnaysien avec 57 délégués communautaires dans le cadre d'un accord local à savoir : maintenir la répartition des sièges définie à l'origine avec 5 délégués communautaires titulaires pour Marnay, 2 délégués communautaires titulaires pour les communes de plus de 500 habitants et 1 délégué communautaire titulaire (et un suppléant) pour les autres communes après les élections municipales de 2026.

4. Subvention Association CPEPSC (Régularisation 2024)

DCM 2025-17

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la commune répond favorablement à la demande d'aide financière formulée par la Commission de Protection des Eaux (C.P.E.P.E.S.C. Franche-Comté) qui est régie par une association Loi 1901 sous l'égide de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Cette association est gestionnaire de la réserve naturelle de la grotte de BEAUMOTTE-LES-PIN pour la protection des chauves-souris.

Le Maire précise que l'aide financière de 200 € pour l'année 2024 n'ayant pas été versée, il propose d'effectuer la régularisation sur l'année 2025.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCORDER** l'aide financière de 200€ à l'Association C.P.E.P.E.S.C. Franche-Comté pour l'année 2024 sur l'exercice 2025 ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;
- **DE S'ENGAGER** à prévoir les crédits nécessaires au budget.

Approuvé à l'UNANIMITE

5. Remboursement frais engagé Monsieur SAUVIN L. (carburant)

DCM 2025-18

Le Maire indique qu'il a engagé des frais de carburant pour la tondeuse de la mairie pour un montant de 80.05€ TTC (quatre-vingt euros et soixante et cinq centimes)

Monsieur SAUVIN ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** le Maire à effectuer le remboursement à Laurent SAUVIN d'un montant de 80,05€ TTC;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les pièces se rapportant à ce dossier ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget.

Approuvé à la Majorité avec 8 voix POUR

6. Proposition animation CPIE sur biodiversité

DCM 2025-19

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DUDORET, adjoint en charge de l'environnement :

Monsieur ROUSSEL du CPIE propose une animation à Beaumotte-lès-Pin sur le thème biodiversité, paysage....

L'animation pourrait suivre une approche paysagère du village dans le cadre de la réflexion sur la mise en place d'un potentiel PLU ;

L'animation pourrait avoir lieu cet automne et bénéficie d'un financement du conseil régional.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'ACCEPTER** l'organisation d'une animation sur le mois de septembre et décidera du thème précis ultérieurement ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les pièces se rapportant à ce dossier ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget.

Approuvé à l'UNANIMITE

7. Vente d'un lot de bois (bois de la cure)

DCM 2025-20

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que beaucoup d'arbres dépérissant du bois de la cure menacent de tomber sur le préfabriqué et les riverains.

En conséquence, il est nécessaire et urgent de faire abattre tous les arbres dangereux.

Lors d'un précédent conseil, il avait été acté de le vendre à un professionnel. Plusieurs visites ont été réalisées. Seule l'entreprise POUSSIERE a répondu en faisant une offre à un euro symbolique compte-tenu de la complexité de cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** l'offre de l'entreprise POUSSIERE à un euro symbolique ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les pièces se rapportant à ce dossier ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget.

Approuvé à l'UNANIMITE

8. Vente d'un lot de bois (bois du Clos)

DCM 2025-21

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, qu'il s'est rendu sur la parcelle du bois du clos, avec Frédéric DUDORET et Bruno MILLOT (et Michel ROUX, agent ONF, pour avis).

Suite à cette visite, il a été décidé qu'il serait pertinent de vendre un lot de bois issu de cette parcelle à un professionnel, et d'exploiter la parcelle en futaie irrégulière.

Le lot de bois sera proposé à plusieurs professionnels et la meilleure offre sera retenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** la vente du lot de bois de la parcelle du clos ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer l'offre la mieux disante et les pièces se rapportant à ce dossier ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget.

Informations et questions diverses

Rapport activité SIED 70

Monsieur le Maire a présenté le rapport d'activité du SIED 70.

Recensement population 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil que le recensement de la population se déroulera du **15 janvier au 14 février 2026**. Le coordonnateur communal sera la secrétaire de mairie et l'agent recenseur sera Madame Corinne MAZZA.

Retour sur visite jury VVF (Villes et Villages Fleuris)

Le 23 juin 2025, le jury VVF a été reçu par une partie de l'équipe municipale. Le village a été visité. De précieux conseils ont été prodigués. Nous en profitons pour remercier les efforts de chacun. Le jury a souligné l'implication des habitants dans l'embellissement du village. Nous attendons le verdict final.

Les candidatures pour les maisons et vergers fleuris sont ouvertes jusqu'au 31 août. Les personnes intéressées peuvent communiquer leurs photos par mail à la mairie dès à présent.

Atlas Biodiversité Communale

L'Atlas de Biodiversité Communale (ABC) s'inscrit dans la continuité du projet CLIMI. C'est une démarche qui permet à une commune de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel.

Ainsi, la commune a répondu à un appel à projets (le Fonds Vert) afin d'avoir un soutien financier pour l'ABC qui représenterait 80% des investissements engagés.

Réflexion sur PLU

La commune est en réflexion pour lancer un P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) ou une carte communale (documents précisant les règles d'urbanisme au sein du village).

Une rencontre avec les services du Département aura lieu prochainement afin de nous aiguiller sur le meilleur scénario.

Incivilités

Plusieurs personnes ont interpellé Monsieur le Maire pour signaler des véhicules (automobile, trottinette électrique et vélo) roulant à des vitesses excessives ou ne respectant pas le code de la route. Nous rappelons qu'il est capital de respecter les règles de conduite pour la sécurité de chacun.

Par ailleurs, il est rappelé que le stationnement sur le trottoir n'est autorisé que pour une courte durée. Ces derniers ont été réalisés pour permettre aux piétons de circuler en toute sécurité.

Monsieur Jean-Michel BELIN a annoncé son départ du village courant août.

Monsieur le Maire le remercie ainsi que son épouse pour leur implication dans la vie communale. Nous leur souhaitons le meilleur pour la suite.

Séance levée à 21h40

Le Maire,
Laurent SAUVIN



La secrétaire de séance,
Lucienne SENEILLON

